

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 06/09/2012

Numéro de FTS : 7-001.15

Date de révision : 22/12/2015

Révision No : 16

Ultra-Etch®

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Code produit : UX/10947
 Nom du produit : Ultra-Etch®
 Description du produit : Acide phosphorique de mordantage dentaire

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Solution d'acide de mordantage dentaire professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Ultradent Products, Inc.
 505 W. 10200 S.
 South Jordan UT 84095

Distributeur

Ultradent Products GmbH
 Am Westhover Berg 30
 51149 Cologne Germany
 Email : infoDE@ultradent.com

Téléphone d'urgence : +49(0)2203-35-92-0

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD) : (800) 424 – 9300
 (INTERNATIONAL) : +1(703) 527 – 3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.

Symboles de Danger

: C

Phrases R

: R34

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Santé

: Corrosion de la peau, Catégorie 1B

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon la directive 1999/45/EC

Pictogramme (s) de danger

: C



Corrosif

R & S déclaration (s)

: R34 : Provoque des brûlures.

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme (s) de danger



Corrosif

Mot d'avertissement

: DANGER

Mention (S) de danger

: H314 : Provoque de sévères brûlures cutanées et des dommages oculaires.

Déclaration(s) de précaution

Prévention

: P280 : Porter des gants protecteurs/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection de la face et du visage.

Réponse

: P 305+P351+P338 : SI DANS LES YEUX : Rincer précautionneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contacts s'il y en a et si l'opération est facile à effectuer. Continuer à rincer.

P315 : Obtenir immédiatement un avis médical / des soins médicaux
 P302 +P352 : SI SUR LA PEAU : Laver à grande eau et savon.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 06/09/2012

Numéro de FTS : 7-001.15

Date de révision : 22/12/2015

Révision No : 16

Ultra-Etch®

P332 + P313 : Si une irritation cutanée apparaît : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.

P360 : Rincer immédiatement les vêtements contaminés et la peau à grande eau avant de retirer les vêtements.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P301 : SI INGERE :

P310 : Contacter immédiatement le CENTRE ANTI-POISON ou le médecin.

P330 : Rincer la bouche

P331 : NE PAS provoquer de vomissement.

: P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

: P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

Stockage

Elimination

2.3. Autres dangers

Préoccupations immédiates

: Corrosif. Provoquera des brûlures oculaires et des dommages permanents des tissus.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélange

Nom chimique	CAS	N° EINECS	poids %	Classification selon la directive 67/548/EEC	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2	< 40	C ; R34	Corr. Peau, Cat. 1B ; H314
Pigment bleu d'aluminate de Cobalt	1345-16-0	310-193-6	< 1	R36/37/38 ; R22	Irr. Peau, Cat. 2 ; Irr. Yeux, Cat.2 ; STOT SE, Cat.3 ; H315 ; H319 ; H335

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Pour les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Après le rinçage initial, retirer les lentilles de contact et continuer le rinçage pendant au moins 15 minutes. Faire examiner et tester les yeux par du personnel médical.

Pour la peau

: Retirer les vêtements contaminés. Laver avec de l'eau et du savon.

En cas d'ingestion

: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS Provoquer De Vomissement, Donner à la victime un verre d'eau ou de lait. Contacter un médecin ou un centre anti-poison si la victime ne se sent pas bien.

En cas d'inhalation

: Aucun traitement spécifique n'est nécessaire car ce produit ne présente pas de risque d'inhalation. Transporter à l'air frais. En cas d'exposition excessive à des poussières ou de vapeurs, transporter à l'air libre et obtenir des soins médicaux si une toux ou d'autres symptômes se développent.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 06/09/2012

Numéro de FTS : 7-001.15

Date de révision : 22/12/2015

Révision No : 16

Ultra-Etch®

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Yeux	: Provoque de graves brûlures oculaires.
Peau	: Corrosif, provoque des brûlures de la peau.
Ingestion	: Nocif si ingéré.
Inhalation	: Aucun attendu pour ce produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note pour le médecin	: Corrosif
-----------------------------	------------

5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	: Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie
----------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion à risque	: Phosphine, oxydes de phosphore, hydrogène
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	: Général : Evacuer tout le personnel, utiliser un équipement de lutte contre le feu. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsque le produit est en feu.
Equipement de lutte contre l'incendie	: Ce produit est non combustible. Il ne va pas brûler mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur pour produire des fumer corrosives et/ou toxiques. Tenir le produit et l'emballage vide à distance de la chaleur et des sources d'ignitions Utiliser un moyen approprié pour un feu adjacent. Refroidir les emballages avec de l'eau.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales	: Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle.
-----------------------------	---

6.2. Précautions environnementales

Ecoulement dans l'eau	: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.
------------------------------	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit écoulement	: Essuyer les petites quantités immédiatement en observant les précautions de la section équipement de protection.
Ecoulement important	: Absorber avec un matériau inerte, non combustible humide, puis rincer la zone avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	: Non Applicable
--------------------------------------	------------------

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Procédures générales	: Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Manipulation	: Utiliser l'équipement de protection approprié.
Stockage	: Voir l'étiquetage des produits

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie	: Voir l'étiquetage des produits
---------------------	----------------------------------

7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s)	: Solution d'acide de mordantage dentaire professionnel
--	---

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle	: Non déterminé
-------------------------------	-----------------

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage	: Utiliser des protections oculaires.
Protection de la peau	: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Protection respiratoire	: Une ventilation générale efficace doit être suffisante pour contrôler les niveaux atmosphériques

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 06/09/2012

Numéro de FTS : 7-001.15

Date de révision : 22/12/2015

Révision No : 16

Ultra-Etch®

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique	: Gel
Couleur	: Bleu
Odeur	: Inodore ou sans odeur caractéristique
pH	: < 1
Solubilité dans l'eau	: Partiellement soluble dans l'eau

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité	: Non déterminé
---------------------------	-----------------

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	: Stable
------------	----------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	: Stable si stocké et manipulé selon les conditions recommandées.
--------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse	: Aucune
---------------------------	----------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Les bases fortes, les métaux, l'excès de chaleur, l'exposition à l'humidité ou à l'eau.
---------------------	---

10.5. Matériaux incompatibles

Matières incompatibles	: Caustiques forts, la plupart des métaux.
------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Phosphines, oxydes de phosphore, hydrogène
Information additionnelle	: Réagit avec les bases sous forme de sels de phosphore et est corrosif (particulièrement s'il est chaud) avec la plupart des métaux et alliages. Il libère de l'oxygène explosif lors des réactions avec les chlorures et l'acier inoxydable et réagit violemment avec le tetrahydroborate de sodium. Il forme un gaz inflammable avec les sulfites, mercaptans, cyanures et les aldéhydes. Il forme une fumée toxique avec les cyanures, sulfites, fluorures, peroxydes organiques et les halogénates organiques.

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aigu

Notes	: Ce dispositif est un acide fort et est extrêmement toxique. Il ne doit être utilisé que selon la directive PPE et uniquement par des professionnels dentaires diplômés.
-------	---

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Toxicité	: Non Déterminé
Toxicité aquatique (Aigue)	: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.
LC ₅₀ 96 HEURES	: Non déterminé
EC ₅₀ 48 HEURES	: Non déterminé
EC ₅₀ 96 HEURES	: Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	: Non déterminé
------------------------------	-----------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	: Non déterminé
------------------------------	-----------------

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	: Non déterminé
----------------------	-----------------

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 06/09/2012

Numéro de FTS : 7-001.15

Date de révision : 22/12/2015

Révision No : 16

Ultra-Etch®

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Ne pas déverser dans les égouts.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1. Numéro UN

Numéro UN : 1760

14.2. ONU Nom d'expédition

UN Nom d'expédition : Liquide corrosif, aucune autre spécification (mélange d'acide phosphorique)

14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de risque primaire / division : 8

Classe de danger : 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : N / A

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : N / A

RID – rail : N / A

IMDG – mer : N / A

IATA – air : N / A

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au code IBC

Transport en vrac : N/ A

SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA REGLEMENTATION

15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la directive 93/42/CEE Dispositifs médicaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

Information additionnelle : L'IARC a identifié le cobalt et plusieurs composés du cobalt comme groupe de « possible cancérigène », cependant, L'IARC n'a pas spécifiquement identifié les composés de cobalt présents dans ce produit comme cancérigènes possibles.

Agent Cancérigènes - OSHA : Présent

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Phrases R appropriées et / ou positions H (nombre et texte complet) : R22: Nocif si ingéré.
R34: Provoque des brûlures.
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau
Irr. Yeux, Cat. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE, Cat. 3 : Toxicité pour les organes cibles (exposition unique), tractus respiratoire, Catégorie 3
Corr. Peau, Cat. 1B : Corrosion de la peau, Catégorie 1B
Irr. Peau, Cat. 2 : Irritation de la peau, Catégorie 2
H314 : Provoque de graves brûlures cutanés et des dommages oculaires.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 06/09/2012

Numéro de FTS : 7-001.15

Date de révision : 22/12/2015

Révision No : 16

Ultra-Etch®

Préparé par:	<p>H315 : Provoque l'irritation de la peau. H319 : Provoque de graves irritations oculaires. H335 : Peut provoquer une irritation respiratoire. Anu Kattoju</p>
Résumé de révision	<p>: Cette fiche remplace la fiche du 19/10/2015. Les modifications sont les suivantes : Section 1 : N° FTS. Section 4 : PEAU. Section 15 : COMMENTAIRES</p>
Déclarations générales	<p>: N / A = Non applicable</p>
Responsabilité du fabricant	<p>: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.</p>